

# **Lettre du Brésil pour la France acheminée par la voie du Portugal**

**Jérôme CASTANET**

**" PIÈCE DU MOIS " DU 4 JUIN 2020**

---



La voie du Portugal n'est pas prévue par la convention France-Brésil en vigueur du 1er janvier 1876 au 30 juin 1877. Seules la voie des paquebots réguliers des postes françaises et la voie d'Angleterre permettent un affranchissement à destination. Celle du commerce ne permet qu'un affranchissement partiel. Cette lettre a utilisé la voie peu commune du Portugal.

Elle a été transportée du Brésil à Lisbonne par le paquebot Brunswick de la Liverpool & Maranhão Steam Ship Company Limited. Cette ligne régulière sans agent embarqué faisait un voyage par mois. Elle a connu peu de succès.

L'affranchissement à 200 reis correspond à la taxe brésilienne pour un courrier par voie de commerce à destination d'un pays d'Europe (sauf Portugal).

La taxe 10 décimes de ce courrier à découvert comprend 40 c d'avoire britannique pour le transport maritime, inscrit en bleu à côté du « T » apposé à Lisbonne, et 60 c de taxe UGP du 1.1.1876 pour le trajet Portugal-France.

Timbre à date d'entrée apposé à Paris.